



CHARTRE

du bénévole actif

En rejoignant le groupe des intervenants de l'association Olympus 593, le bénévole actif s'engage à respecter les règles suivantes

1 Savoir-vivre et Objectivité

Travailler en groupe c'est avant tout oeuvrer dans un but commun indépendamment de toutes subjectivités telles qu'inimitiés ou différences de modes de vie. Le bénévole s'engage donc à ne travailler que dans le sens des missions confiées par nos partenaires sans faire état d'éventuels ressentis personnels et/ou antérieurs.

2 Sécurité

Il s'engage à respecter les règles de bonne tenue et de sécurité qui nous lient de par les différentes conventions signées par le Président d'Olympus593 : Respect des lieux d'intervention, horaires, propreté, zones d'interventions, règlements intérieurs, savoir vivre etc.

Les prérogatives accordées dans le cadre de ces accords ne peuvent être transgressées par l'un des bénévoles qu'il agisse en son nom ou au nom de l'association.

Le port du badge sera obligatoire lors des interventions sauf exception temporaire au titre de la sécurité. Ce badges seront à restituer au responsable de mission à la fin de chaque intervention.

Toute action importante politique ou technique effectuée de manière individuelle sans l'accord des dirigeants engagera de fait la totale responsabilité du bénévole.

3 Confidentialité

Les Bénévoles actifs s'engagent à une totale confidentialité dans leur action. Aucune information ne devra filtrer sans l'accord du Service Communication d'Olympus593 voire de l'organisme pour lequel nous serions liés par convention à ce moment. Cette confidentialité s'appliquera durant deux années après le départ éventuel du bénévole.

4 Communication

Etre bénévole actif entraîne l'acceptation implicite d'être photographié ou filmé aux fins de communication sur nos actions. Ces plans devant répondre aux obligations de ne pas présenter qui que ce soit en situation dévalorisante.

5 Efficacité

Le travail que nous allons effectuer impliquant une totale interdépendance de nos tâches, le bénévole s'engage à ne pas ralentir la transmission des informations et à faire preuve d'une réelle célérité dans l'accomplissement de ses actions, notamment lors de tâches purement administratives.

6 Implication

Le bénévole actif devra faire preuve d'une réelle implication sous peine de se voir exclu de ce groupe. Si cette présence n'est pas physique elle pourra se manifester par un réel intérêt et apport dans la réalisation des missions.

7 Cohésion et Harmonie

L'appartenance au groupe implique une reconnaissance continue de ce même groupe. Aucune initiative personnelle, aucune tentative de s'approprier le travail de groupe ne sera tolérée.

Bannissons le « je » au profit du « nous » boostera nos actions et donnera à tous les bénévoles une légitimité justifiée.

Bonne humeur et Camaraderie devront constituer la base de notre travail d'équipe.

Nom du signataire

N° d'adhérent

Signature (précédé de la mention, lu et approuvé)

WWW.OLYMPUS593.COM